

COMMUNE DE JUSSY

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 14 novembre 2016

Le Conseil municipal de la commune de Jussy est convoqué en séance ordinaire sur un avis du Président daté du 21 octobre 2016

Salle du Conseil Municipal, Mairie de Jussy

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2016**
- 2. Communications du bureau du conseil municipal**
- 3. Communications générales des administrateurs provisoires désignés par le Conseil d'Etat**
- 4. Budget 2017. Présentation**
- 5. Approbation du budget 2017. Délibération**
- 6. Fixation du montant minimal de la taxe professionnelle communale pour l'année 2017. Délibération**
- 7. Maison Claire-Vivre. Information et présentation**
- 8. Rapport des présidents de commissions et des administrateurs provisoires désignés par le Conseil d'Etat**
- 9. Fixation des dates des prochaines séances pour les commissions**
- 10. Divers**

Séance ouverte à 19h00

Séance levée à 20h42

Présidence de séance : Philippe Othenin-Girard, président du Conseil municipal
Secrétaire du Conseil municipal : René Beaud

Présents :

Anne-Françoise Morel, administratrice provisoire désignée par le Conseil d'Etat

Patricia Crousaz Pantet, Isabelle Dürr, Eric Grand,,Catalina Kauz, Camille Pinget, Richard McAllister, Alain Magistra, Géraldine Mathieu, Myriam Rivollet, Olivier Sommer, Grégoire Stoky, Deborah Wegmuller, conseillers municipaux

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2016

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2016

5059 En ouverture de séance M. le Président a le plaisir de souhaiter une cordiale bienvenue à MM. Jean-Daniel Baud et Ludovic Verbist, spectateurs d'un soir. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité avec demande de M. Richard Mc Allister de supprimer le dernier paragraphe du point 3053 qui le concernait à savoir : .. Demande des explications par rapport aux arguments qui pourraient être apportés notamment par rapport à des projets en cours sur la Commune. Des remerciements sont adressés à son auteur.

Communications du bureau du conseil municipal

Communications du
bureau du conseil
municipal

- 5060 Plan directeur des décharges pour matériaux d'excavation non pollués (Décharges de type A anciennement dénommées DCMI-ME) Le résultat de l'enquête publique peut être consulté sur le site du Grand-Conseil,
<http://ge.ch/grandconseil/data/texte/RD01163.pdf>
Acade sàrl. Le rapport 2015 du suivi agronomique du projet de traitement des déchets verts du site de Jussy est à disposition pour lecture auprès du secrétariat de la mairie.

Communications générales des administrateurs provisoires désignés par le Conseil d'Etat

Communications
générales des
administrateurs
provisoires désignés
par le Conseil d'Etat

- 5061 Mme Anne-Françoise Morel, administratrice provisoire désignée par le Conseil d'Etat.
Donne lecture d'une lettre collective émanant de 16 habitants du haut de Lullier qui demandent la mise à l'étude en urgence d'une zone 30 km/h pour ce hameau. Un accusé de réception a été transmis aux signataires. A l'unanimité le conseil municipal décide le transfert de ce dossier à la commission Travaux – Constructions – Cimetière pour traitement.
Communications diverses par le secrétaire de séance.
Chômeurs inscrits 19. Demandeurs d'emploi inscrits 22, en octobre 2016. 1290 habitants au 31.10.2016.
Votations et élections. Election complémentaire à Jussy. Le coût de la mise en œuvre d'une plateforme électronique avec helpdesk étant estimé à CHF 20'000.00 à charge de la commune, il a été décidé de ne pas mettre en place cette infrastructure.
Autorisation de construire et requête en autorisation. Autorisation délivrée le 09.11.2016 à Mme Elsa Belaiche, route du Petit Lullier 9, pour démolition d'une piscine.
Préavis délivrés. Mme Maryse Burgat pour mise en conformité de l'agrandissement du bâtiment N°600, la Renfile 19. Défavorable. Transformations déjà réalisées ne correspondent pas à la zone agricole. M. Ezio Carsana c/o Estravaganza SA, 10 chemin de la Laiterie. Installation d'un couvert à vélos. Défavorable.
Construction sur une place de parking prévue dans le cadre de la demande initiale. Estravaganza SA, 10 chemin de la Laiterie. Favorable. Modification du projet initial dans le cadre de la transformation d'une maison villageoise en trois logements, modifications diverses du projet initial

Budget 2017- Présentarion

5062 Mme Anne-Françoise Morel, administratrice provisoire désignée par le Conseil d'Etat.

Le budget 2017 qui est proposé au vote ce soir correspond à celui qui a été présenté lors de la séance du mois d'octobre et qui a été analysé et discuté avec les présidentes et présidents des diverses commissions. Il est basé sur une proposition des administrateurs provisoires désignés par le Conseil d'Etat d'une augmentation du centime additionnel à 42 centimes avec pondération de la rentrée fiscale estimée à hauteur de 99% ou d'une augmentation du centime additionnel à 43 centimes avec pondération de la rentrée fiscale estimée à hauteur de 97%. Les administrateurs provisoires désignés par le Conseil d'Etat sont favorables à une augmentation de 0.40 à 0.42 du centime additionnel pour l'exercice 2017. La commission de son côté propose une augmentation de 3 centimes. Avec la mise en place du nouveau plan comptable les réserves à dissoudre, selon confirmation de notre fiduciaire s'élèvent à CHF 2'000'000.00 sur les deux prochaines années. L'augmentation de 2 centimes assure juste l'équilibre du budget. L'augmentation des charges sur le budget 2017 est de CHF 74'000.00. Le problème se situe bien au niveau des rentrées fiscales. Mme Myriam Rivollet trouve qu'une augmentation de 3 centimes serait plus adéquate en cas de nouveaux problèmes. Mme Patricia Crousaz Pantet est favorable à 42 centimes et trouve trop radical de passer à 43. D'autres voix s'expriment afin de défendre l'augmentation à 43 centimes afin de mieux affronter l'avenir. Dans cette affaire, il s'agit de ne pas oublier le montant des réserves à dissoudre. Il est rappelé également que lors des 3 derniers exercices la valeur du centime était prise à 100%, une augmentation à 42 centimes nous permet juste de couvrir notre budget. M. Eric Grand quant à lui est favorable au statu quo soit aucune augmentation du centime. Il est favorable à des économies, à une baisse des charges en matière de personnel. Une patrouilleuse scolaire est-elle toujours nécessaire avec notre zone 30km/h ? L'exécutif ne nous propose pas des économies par rapport à la baisse des rentrées. On doit forcer l'exécutif à faire des économies. Le budget de CHF 116'000.00 des pompiers n'a jamais été aussi haut. Il nous faut exiger de leur part des budgets moins importants. Il estime que l'exécutif ne travaille pas avec précision dans le cadre des travaux engagés. Les dossiers doivent être mieux travaillés. En conclusion, il préconise de laisser le centime à 0.40. Le report de l'agrandissement du local de la vieille pompe peut être repoussé. Il faut calmer le jeu. On va vers le déclin au niveau des rentrées fiscales. M. Alain Magistra est favorable à travailler sur les deux plans. La prudence et les économies. Il est favorable à une augmentation de 2 centimes. M. Olivier Sommer estime que les commissions ont réalisés un bon travail pour la préparation de ce budget. Mme Patricia Crousaz Pantet estime qu'avec les baisses successives de la valeur du centime nos réserves s'amenuiseront mais que les travaux d'entretien courant devront toujours être réalisés. Mme Anne-Françoise Morel pose la question suivante: les lignes budgétaires sur les bâtiments et les routes sont-elles superflues dans le cadre de ce budget ? M. Eric Grand invite le Conseil municipal à refuser ce budget. Il nous faut freiner l'exécutif et lui demander de gérer le ménage communal différemment. Pour les égouts et les routes pas de soucis. Une pause d'une année est facilement acceptable. Il nous faut laisser du pouvoir d'achat à nos habitants. A Jussy actuellement pas de besoins urgents. Il en appelle à la raison et ne trouve pas dramatique de refuser ce budget. M. le Président estime dangereux de se mettre dans une position sans aucune marge de manoeuvre en refusant l'augmentation de 2 centimes. Au vote nominatif, la proposition de laisser le centime à 40 centimes est refusée par 11 conseillers et acceptée par M. Eric Grand.

L'augmentation à 42 centimes est acceptée par 9 conseillers et refusée par M. Eric Grand. L'augmentation à 43 centimes est acceptée par Mme Myriam Rivollet et M. Richard Mc Allister. Elle est refusée par M. Eric Grand. Après ce vote Mme Géraldine Mathieu incite chacun à la modération dans le cadre des dépenses. M. Eric Grand quant à lui aurait voté contre la ligne B des TPG et contre la police municipale s'il avait imaginé une augmentation du centime additionnel. Mme Myriam Rivollet rappelle que le canton se décharge de plus en plus sur les communes. M. Eric Grand estime que la police municipale doit être mise à contribution pour la recherche des contribuables qui ne figurent pas dans notre contrôle de l'habitant à Jussy mais qui bénéficient de l'ensemble de nos prestations.

Approbation du budget 2017. Délibération

Approbation du budget
2017 - Délibération

5063 Après ce long débat, M. le Président donne lecture de la délibération.

Législature 2015 - 2020
Délibération n° 21 - 2016
Séance du 14 novembre 2016

Proposition des administrateurs de la commune de Jussy, délégués par le Conseil d'Etat, relative au budget de fonctionnement annuel 2017, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Vu le budget administratif pour l'année 2017 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 4'757'719.00
aux charges et de CHF 4'788'700.00 aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à
CHF 30'981.00,

attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 423'731.00, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de CHF 392'750.00 et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de CHF 30'981.00,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2017 s'élève à 42 centimes,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 767'700.00 aux dépenses et de CHF 767'700.00 aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 767'700.00,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 423'731.00, il en résulte un excédent de financement des investissements de CHF 343'969.00

vu le rapport de la commission des finances du 03.11.2016,

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 70, al. 1, lettre b et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition des administrateurs de la commune de Jussy, délégués par le Conseil d'Etat,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 12 Oui, 0 Non, 0 Abstention, à l'unanimité,

D'approuver le budget de fonctionnement 2017 pour un montant de CHF 4'757'719.00
aux charges et de CHF 4'788'700.00 aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 30'981.00,

1. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2017 à 42 centimes.

2. D'autoriser les administrateurs de la commune de Jussy, délégués par le Conseil d'Etat, à renouveler en 2017 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

Le budget 2017 est donc accepté à l'unanimité du Conseil municipal..

Mme Anne-Françoise Morel, administratrice provisoire désignée par le Conseil d'Etat remercie les conseillers pour ce vote unanime. Les éléments soulevés sont importants. Nos réflexions doivent continuer. Les processus et les procédures seront validés ces prochaines semaines et continueront à être mis en place à partir du mois de janvier 2017. Le nouveau plan comptable MCH2 nous imposera d'être plus précis dans la ventilation des montants et dans les comptes à imputer.

**Fixation du montant minimal de la taxe
professionnelle communale pour l'année 2017.
Délibération**

Fixation du montant
minimal de la taxe
professionnelle
communale pour
l'année
2017.Délibération

- 5064 Aucune question n'étant posée, le Président donne lecture de la délibération.
Proposition des administrateurs de la commune de Jussy, délégués par le Conseil d'Etat, relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2017

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition des administrateurs de la commune de Jussy, délégués par le Conseil d'Etat,

le Conseil municipal

DECIDE

par 12 Oui, 0 Non, 0 Abstention, à l'unanimité

1. de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2017 à CHF 30.00.

Le montant minimal de la taxe professionnelle communale est donc fixé à CHF 30.00 pour 2017 à l'unanimité du Conseil municipal

Maison de Clair Vivre. Information et présentation.

Maison Claire-Vivre.
Information et
présentation.

- 5065 Monsieur le Président dresse un bref historique du Préventorium de Clair-Vivre qui accueille depuis 1940 les enfants défavorisés de Genève. Cet endroit répond encore de nos jours à un véritable besoin. La maison de quartier des Eaux-Vives apprécie toujours de pouvoir investir ce lieu chaque été lors des vacances scolaires. En décembre 2011, le conseil municipal avait accepté de s'impliquer dans cette association afin de la maintenir à flot. Il rappelle que la commune de Jussy n'a pas à financer cette infrastructure. Nous nous trouvons dans un moment stratégique et dans une période charnière pour cette association. Le groupe d'étude mis en place a élaboré des pistes pour l'avenir. Le projet de nouvelles constructions a été accepté par le Canton. La commune de Jussy a un devoir moral vis-à-vis de cette association. Cette dernière va devoir se restructurer. A l'heure actuelle Clair vivre continue à fonctionner malgré des bâtiments en ruine. L'association a besoin d'un soutien moral de la commune de Jussy pour aller de l'avant et pour porter ce projet. M. Olivier Sommer signale qu'un soutien moral n'engage à rien. Des recherches de fonds sont à effectuer auprès de diverses fondations du canton de Genève afin de pouvoir réaliser ces travaux de réhabilitation. M. le Président ne se fait pas trop de soucis pour le financement de la construction. A l'heure actuelle aucun financement n'a encore été recherché. Au niveau du fonctionnement futur, l'association devra certainement faire face

à des déficits d'exploitation. Clair Vivre est un objet extraordinaire qui permettra de mettre en place une sensibilisation à la nature, à la forêt, à l'écologie, par exemple à l'intention des élèves de ce canton. M. Olivier Sommer est d'avis de mettre les cartes sur table afin de trouver les assises nécessaires. M. Eric Grand rappelle l'idée qui avait germé d'organiser un repas de soutien pour Claire-Vivre. Il faut absolument rechercher un soutien moral et un encrage auprès de notre population. Avec l'usage d'une salle vétuste et une maison qui ne peut être louée l'état locatif s'élève à CHF 12'000.00. Cette situation ne peut durer que pour une année, voire deux. Suite à la démission de M. Josef Meyer, ancien maire, l'association recherche une personne de l'exécutif afin de reprendre cette présidence. Cette personne est d'une importance capitale. Une présentation plus complète sera effectuée au mois de février 2017. Claire-Vivre doit vivre. M. le Président propose de voter sur le soutien à apporter à l'association. Par 12 voix pour, soit à l'unanimité, le soutien est accordé à Claire-Vivre.

Rapport des présidents de commissions et des administrateurs provisoires désignés par le CE

Rapport des présidents
de commissions et des
administrateurs
provisoirement désignés
par le Conseil d'Etat

5066 Stratégie, Personnel, Développement :
M. P. Othenin-Girard, Président
Rappel de la séance du 31.10. sur les hameaux. Explications sur le suivi du dossier des mâchefers. Refus de l'ensemble des communes concernées d'aller de l'avant vu le déficit de réponses apporté par le canton dans le cadre de cette affaire.
Concernant la projection du film "Demain", des bonnes volontés sont recherchées pour le service de l'apéro. Mesdames et Monsieur, Myriam Rivollet, Cathy Kauz, Géraldine Mathieu et Eric Grand offrent leur service.
Finances, Administration, Affaires économiques :
M. R. McAllister, Président : tout a été dit
Affaires sociales, Ecole, Sports :
Rappel de la date du 22.11.2016 pour la soirée des aînés, le service de table sera effectué par les conseillers municipaux.
Travaux, Constructions, Cimetière :
M. E. Grand, président : rien à signaler
Agriculture, Environnement :
Mme D. Wegmüller, Présidente : le dossier des jardins familiaux sera présenté dans la séance du mois de février. Concept du ramassage des déchets d'entreprise. Le règlement a été reçu le 15 octobre. Une séance est à organiser de toute urgence avec les divers partenaires concernés par cet objet. Au sujet de l'achat d'une forêt située en bordure de la route de Monniaz, Mme Anne-Françoise Morel pose la question du prix offert au propriétaire. Ce dernier d'un montant de CHF 2.00 est entériné par le Conseil municipal. Aucune surenchère n'est acceptée.

Fixation des dates des prochaines séances pour les commissions

Divers.

Divers

- 5068 En début de séance M. le Président a omis d'annoncer une modification à l'ordre du jour qui concernait le vote d'une résolution dans le cadre des plans de sites et des hameaux. Il devient en effet impératif de faire avancer ce dossier, des habitants de ces lieux sollicitent des autorisations de construire qui sont actuellement bloquées. Les conseillers présents acceptent de traiter de ce point. Après un bref rappel de l'enjeu de ce dossier hérité de l'ancienne législature, M. le Président estime que des informations complètes ont maintenant été données lors de la commission stratégie qui était ouverte à l'ensemble des conseillers municipaux. Il rappelle les enjeux et les buts de ce passage en zone hameau. Mme Géraldine Mathieu souhaite voter sur 2 résolutions séparées. Une pour Monniaz et une pour Sionnet. M. le Président lui rappelle que dans le préavis favorable voté par la commission ces deux dossiers sont liés. Il donne ensuite lecture de la résolution.
- Vu les discussions menées avec le DALE, service des monuments et des sites, pour l'étude d'un plan de site et le passage en zone hameau pour Sionnet et Monniaz,
- Vu, le détail de la procédure à engager suite à une initiative communale,
- Vu, la présentation des objectifs liés à un tel projet par le bureau Tanari architectes au Conseil municipal en date du 11 novembre 2013,
- Vu, l'information donnée au Président du DALE, sur le lancement de cette initiative communale en date du 7 février 2014,
- Vu l'appel d'offre, lancé en date du 03 mars 2014 auprès de divers architectes,
- Vu, l'attribution du mandat de cette étude à M. Philippe Vasey, architecte, en date du 15 avril 2014,
- Vu, l'information transmise en date du 2 mai 2014, au Maire de la Commune de Meinier sur le projet initié par la commune de Jussy dans le cadre du hameau de Sionnet,
- Vu, l'information transmise aux propriétaires touchés par cette étude en date du 11 juin 2014,
- Vu, les informations reçues en commission de M. Marc Michela, Maire de la commune de Meinier en date du 14 avril 2015, sur les tenants et aboutissants d'un tel projet dans sa commune,
- Vu, le rapport de la Commission Stratégie, Personnel, Développement qui concernait la séance du 31 octobre 2016 avec notre mandataire et qui était ouverte à l'ensemble des conseillers municipaux,
- Vu, le vote favorable délivré à ce projet, par la commission, lors de cette même séance,
- Vu les règlements et les plans liés à ce projet, établis par notre mandataire,
- conformément à la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites, du 4 juin 1976,
- conformément à l'art. 30A, al. 1, let. E de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,
- sur proposition des administrateurs de la commune de Jussy, délégués par le Conseil d'Etat,

le conseil municipal,

DECIDE

Par 9 Oui, 1 Non et 2 abstentions,

1. De préavis favorablement le projet de plan de site des hameaux de Monniaz et Sionnet et de leurs règlements, élaborés par la commune de Jussy en date du 18 août 2016,

2. D'inviter les administrateurs de la commune de Jussy, délégués par le Conseil d'Etat, à transmettre ce projet au Conseil d'Etat en vue d'engager la procédure d'adoption.

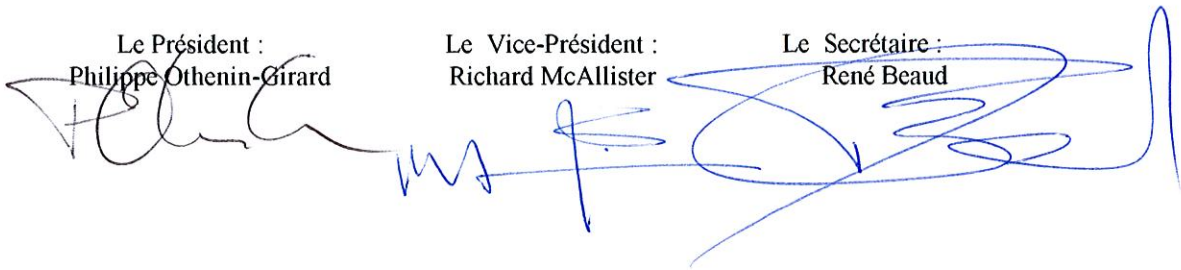
Cette résolution est acceptée par 9 Oui, 1 Non, 2 abstentions
Pompiers. Mme Géraldine Mathieu déléguée auprès du service du feu signale que l'exercice intercommunal a démontré une très bonne collaboration entre les divers corps engagés.

L'apéritif communal de la nouvelle année est prévu le 17 janvier 2017

Le Président :
Philippe Othenin-Girard

Le Vice-Président :
Richard McAllister

Le Secrétaire :
René Beaud

The image shows three handwritten signatures in blue ink. The first signature on the left is for Philippe Othenin-Girard, the President. The middle signature is for Richard McAllister, the Vice-President. The signature on the right is for René Beaud, the Secretary. The signatures are written in a cursive, flowing style.